



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caen, le 27 avril 2020

Bilan au 24 avril 2020 des aides en faveur des acteurs économiques concernés par la crise sanitaire dans le Calvados

Philippe COURT, préfet du Calvados, a présidé lundi 27 avril 2020, en audio-conférence, la cellule départementale de financement des entreprises et de soutien de l'activité économique.

A date, les acteurs économiques du département ont bénéficié des dispositifs suivants mis en place par l'État :

1°) Mesures à caractère fiscal et social

En matière d'impôts :

Ce sont 615 demandes qui ont été examinées représentant un montant total de **11,3 millions d'€** de reports d'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs 3 132 entreprises ont bénéficié d'un remboursement accéléré de TVA ou de CICE depuis la même période, soit un montant total de **56,4 millions d'€**.

En matière sociale :

- ▶ 8 125 entreprises côté employeurs ont demandé à bénéficier d'un report total ou partiel de leurs cotisations sociales, soit 46 % du nombre total d'entreprises du département représentant un montant de plus de **93 millions d'€** de cotisations non réglées,
- ▶ 14 257 travailleurs indépendants vont recevoir une aide exceptionnelle du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) d'un montant maximum de 1 250 € à partir du 27 avril 2020,
- ▶ 42 aides ont été versés au titre de l'action sociale pour les travailleurs indépendants non éligibles au fonds de solidarité.

2°) Indemnisation de l'activité partielle

11 304 entreprises ont demandé **41 millions d'heures** d'activité partielle pour 102 209 salariés (soit 55,4 % de l'effectif salarié du département).

A cette date, 17,3 millions d'€ ont été remboursés par l'État aux entreprises.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur

www.calvados.gouv.fr



3°) Fonds de solidarité

Depuis le 9 avril 2020, ce sont **8 074** entreprises du Calvados qui ont bénéficié de cette aide, qui représente un montant total de **10,6** millions d'€ versés, soit en moyenne 1 316 € par entreprise, après avoir fait une simple déclaration sur le site : impots.gouv.fr

4°) Mobilisation bancaire

Pour le Calvados, au titre du *Prêt Garanti par l'État* ce sont 276 millions d'€ qui ont été validés pour 2 189 entreprises soutenues (montant moyen = 126 000 €) au 24 avril.

Par ailleurs, les entreprises qui ont essuyé des refus auprès des banques peuvent saisir la médiation du crédit à la Banque de France (mediation.credit.14@banque-france.fr) au sujet de demande de report d'échéances de remboursement de crédits ou sur leur demande d'obtention d'un prêt garanti par l'État (PGE).

Au 24 avril 2020, ce sont **276 millions d'€** de garantie de prêt, plus de **104 millions d'€** de report d'impôts et cotisations ainsi que **24 millions d'€** d'aides directes qui ont d'ores et déjà été mobilisés au bénéfice des acteurs économiques et des entreprises du Calvados pour les aider à surmonter les conséquences économiques de la crise sanitaire.